

**Groupes d'Animation de Quartier  
GAQ Nord - 17 Mai 2017**

**Ordre du jour de la réunion**

1. Validation du compte rendu de GAQ de Mai 2016
2. Éclairage public : optimisation
3. Suivi des demandes des précédents GAQ
4. Actualités de la ville et du quartier
5. Questions diverses

**Participants**

28 participants étaient présents lors de cette rencontre dont 14 ayant émargé: M. ACQUERIN Gilles, M. BOURDAUD Clément, Mme BROQUERE Monique, Mme CHAUVIN Christine, Mme COUSINEAU Virginie, Mme DESFONTAINE Marie-Ange, M. DOULIN Guy, M. FREYD Gatien, Mme. GUILLOU Delphine, M. HUET Yvonnick, M. JOSSET Christophe, M. LE HOUILLIER Philippe, M. MARSAC Bernard, Mme MARSAC Marie-Françoise.

Participants excusés : M. LORANT Romuald, M. SACHOT Jean-Pierre, Mme RAGOT Claudine.

2 élus de La Chapelle-sur-Erdre, en charge de l'animation : Monsieur Le Maire, Fabrice ROUSSEL et Claude LEFORT (Adjoint Démocratie Participative et coordonnateur du GAQ Nord).

3 autres élus présents : Jean-Noël LEBOSSE, adjoint en charge de l'agriculture et de la transition écologique, Erwan BOUVAIS, conseiller municipal et Christian GUILLEMINEAU, conseiller municipal.

3 représentants techniques de la collectivité : Camille FRESNEAU (Services Projets - Pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Jean-Yves COLIN (Expert en éclairage public, Nantes Métropole), Sofia BELHAMITI (Mission Agenda 21 et Démocratie participative - La Chapelle-sur-Erdre).

**Relevé de discussions**

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Claude LEFORT présente l'ensemble de l'équipe d'animation du GAQ et présente l'ordre du jour de la séance. Il remercie les participants pour leur présence.

Il est rappelé que les membres des GAQ qui ont précédemment fourni leur mails ont été sollicités pour proposer des sujets à l'ordre du jour. Les personnes désireuses d'être sollicitées par mail sont donc invitées à fournir leur adresse à [agenda21@lachellesurerdre.fr](mailto:agenda21@lachellesurerdre.fr).

Contact : Mission Agenda 21 et Démocratie Participative  
Rue Jean Jaurès  
44240 La Chapelle-sur-Erdre  
02 51 81 87 16  
[agenda21@lachellesurerdre.fr](mailto:agenda21@lachellesurerdre.fr)

## **Compte-rendu de Mai 2016**

Mme BELHAMITI rappelle que les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville et dans plusieurs accueils des services de la Ville (bureaux des impressionnistes, à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale).

Aucune remarque ou demande de modification du précédent compte-rendu n'a été reçue. M. LEFORT propose donc la validation du compte-rendu. Les participants valident le précédent compte-rendu.

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. Concernant le quartier Nord, le taux de satisfaction est globalement bon. Lors du dernier GAQ, 6 fiches évaluation nous ont été retournées. Une remarque concernant l'horaire a été notée, mais il est rappelé que plusieurs sondages ont été réalisés pour modifier l'horaire de réunion, et le maintien de l'horaire habituel l'emporte toujours.

A la fin de la réunion, nous invitons les participants à remplir une fiche évaluation (disponible à l'entrée de la salle).

## **Éclairage public**

M. COLIN, expert en éclairage public à Nantes Métropole présente la stratégie et les chiffres clés en matière d'éclairage public, sur la Métropole et sur la commune de la Chapelle-sur-Erdre.

Il rappelle que l'éclairage public est une compétence exercée par Nantes Métropole depuis 2001 (avant cette date, les communes géraient elle-même leur éclairage). M. COLIN explique ensuite comment fonctionne l'éclairage public, de l'armoire de commande au candélabre.

A la Chapelle-sur-Erdre, on dénombre plus de 3 000 candélabres, représentant une dépense d'environ 145 000 € par an. La technique d'éclairage évolue, et tend à privilégier des solutions moins gourmandes en énergie comme le Sodium Haute Pression (84% du parc) ou encore la LED (6% du parc). Ainsi, la puissance moyenne par point lumineux décroît au fil du renouvellement des candélabres.

M.COLIN explique ensuite le concept de « pollution lumineuse », introduit dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. La pollution lumineuse correspond au halo de lumière qui ne permet pas d'observer le ciel nocturne (étoiles notamment). Les luminaires de type « boules » éclairent en effet à 35% le ciel et à 30% le sol. En ajoutant un optique réfléchissant à ces luminaires, 60% de la lumière utile est redirigée vers le bas.

Les travaux de rénovation permettent de revoir les luminaires en place et d'opérer à des modifications des candélabres ou remise aux normes des armoires électriques. En 2016, 69 luminaires ont été rénovés à la Chapelle-sur-Erdre, pour un coût de 54 000€, et les travaux de remise aux normes des armoires de commande ont mobilisé un budget de 40 000€. Dans le cas des candélabres anciens, tout doit être remplacé. On ne peut pas dissocier la lampe du socle, les LED ne peuvent s'adapter aux vieux poteaux, la technologie n'étant pas la même.

Pour optimiser l'éclairage public, il est possible d'agir sur la puissance installée ou sur le temps de fonctionnement. Cette action d'optimisation s'inscrit dans le cadre du plan climat territorial et plusieurs communes dont la Chapelle-sur-Erdre ont déjà mis en place des extinctions de l'éclairage au cœur de la nuit. Avec l'engagement de 14 communes de la métropole, on observe une économie d'énergie de l'ordre de 20 à 30% et une économie financière qui oscille entre 10 et 20% en fonction des communes (la part abonnement du contrat restant une charge fixe). Au final, ce sont 60 tonnes de CO2 qui ont été évitées grâce à cette action.

Les coupures existantes à la Chapelle-sur-Erdre permettent de distinguer 3 zones :

- Dans le centre-ville et sur les axes principaux : pas de coupure nocturne – spécificité du lotissement de la Source, une baisse de l'intensité lumineuse est en place depuis l'aménagement du quartier,
- Dans le quartier de Gesvrine : coupure de 3h00 à 5h30 (horaire lié au passage du bus de nuit),

- Dans le reste de la commune : coupure de 00h à 05h30.

La mairie de la Chapelle-sur-Erdre vous propose aujourd'hui de participer à un exercice, visant à noter vos observations relatives à l'éclairage au cœur de la nuit, les dysfonctionnements éventuels, et discuter des réductions ou harmonisations de coupure d'éclairage au cœur de la nuit.

Mme BELHAMITI rappelle que les habitants peuvent signaler à tout moment des dysfonctionnements d'un candélabre en appelant le pôle Erdre et Cens ou la Ville, à l'aide du numéro de candélabre inscrit sur une petite plaque à hauteur d'homme. Ces demandes sont enregistrées dans le logiciel Oasis de traitement des demandes d'intervention et sont traitées rapidement.

*Suite au travail sur tables réalisé en séance, une restitution sera proposée afin d'expliquer quelles modifications sont envisageables.*

## **Suivi des demandes précédentes**

### Aménagement de la route de la Chauvais

Mme BELHAMITI rappelle que plusieurs demandes avaient été recensées concernant la route de la Chauvais : problème de vitesse, besoin d'un passage piéton sécurisé et ajout d'éclairage sont les trois points qui avaient été notés.

Le conseil départemental, après avoir réalisé des comptages de vitesse confirmant une vitesse élevée signalée par les riverains (V85 à 69 km/h), a aménagé un passage piéton éclairé ainsi que deux écluses. Ces aménagements sont en place depuis près d'un an, et ils peuvent déjà faire l'objet d'une appréciation par les habitants. A noter que des comptages de vitesse sont également prévus et seront communiqués par mail aux membres du GAQ Nord.

Un participant explique que tout le monde s'accorde pour dire que les véhicules roulent moins vite. Il précise cependant qu'il est toujours coutume de rouler à plus de 50km/h. Les résultats des comptages de vitesse sont donc attendus par les habitants. M. LEFORT précise que ces comptages sont complémentaires du ressenti des habitants. Nous souhaitons savoir si des ajustements sont nécessaires avant la mise en place définitive de ces aménagements.

M. BOUVAIS retient que le conseil départemental a été réactif sur ce dossier en réalisant les aménagements nécessaires. Le ressenti de baisse globale de vitesse montrent que les aménagements sont satisfaisants. M. LEFORT est d'accord avec ce constat, et ajoute qu'il était intelligent d'aménager les écluses de manière provisoire pour nous permettre des ajustements.

Des remarques ont été formulées de la part des riverains du chemin des Sittelles. Une rencontre avec les riverains sera organisée pour trouver un emplacement plus adapté à l'une des chicanes (*post-GAQ : réunion début juillet, une autre aura lieu avant la fin de l'année*).

### Retour sur les travaux réalisés et présentation des travaux prévus - 2016-2017

Mme FRESNEAU du pôle Erdre et Cens présente un retour sur les travaux réalisés depuis 2016 (voir le détail sur le support de présentation en annexe).

- réfection de la chaussée du chemin de la Planche et impasse de la Castille (réalisé)
- réfection de la chaussée du chemin de la Vaillantière (réalisé)
- réfection de la chaussée du giratoire de la Table ronde (prévu avant l'été)
- réfection de la chaussée des rues de Gibot et de la Bouillonnière (prévu avant l'été)
- réfection de la chaussée et des accotements de la route de la Chauvais et rue de la Brosse (prévu avant la fin de l'année)

Un habitant s'étonne de la réfection de la route de la Vaillantière - Simmonières. Il estime que les bénéficiaires de cette rénovation sont principalement les habitants de la commune de Grandchamp-des-Fontaines. Il trouve en revanche que l'état de la rue des Simmonières est dégradé. M. LEFORT réagit et répond que la route de la Vaillantière est une voie de liaison entre les deux communes. Une partie avait été reprise côté Grandchamp-des-Fontaines, il restait la partie chapelaine. Ce n'est pas en fonction

des usagers que les rénovations sont programmées mais bien en fonction de l'état de la chaussée. Celui du chemin de la Vaillantière nécessitait une intervention.

#### Ville apaisée : point d'étape sur le déploiement et calendrier

Mme BELHAMITI rappelle l'historique de la démarche de Ville apaisée menée en concertation avec les habitants lors des GAQ. Les années précédentes, un travail de diagnostic a été mené avec les habitants pour définir les zones à basculer à 30km/h et les points noirs de circulation. Le centre-ville est la 1ère zone apaisée mise en place, et sera suivie du quartier Mozart-Bouffay avec des travaux au mois de mai-juin. Sur le centre-ville, la spécificité est de n'avoir uniquement des modifications de signalisation, avec du marquage au sol « Zone 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville. Sur le quartier Mozart-Bouffay, les aménagements vont de plus être complétés par un plateau au droit de la rue de la Hautière et l'instauration d'une nouvelle zone 30 aux abords de l'école de Mazaire, ce qui devrait permettre une baisse significative de la vitesse en arrivant sur le rond-point des Noieries. Actuellement, un travail est en cours sur le quartier de Gesvrine avec des études sur le second semestre 2017, pour des travaux qui seront présentés en GAQ Sud et réalisés en 2018.

M.LEFORT a récemment participé à une commission «sécurité routière» à Nantes Métropole. Cette commission réunit professionnels de la sécurité routière, pompiers et forces de l'ordre. Un des constats partagé concerne le problème comportemental. Ce problème amène de nombreuses collectivités à installer des aménagements de plus en plus contraignants et coûteux pour compenser les incivilités des automobilistes et autres usagers de la route. On observe un concentré d'incivilités aux abords des écoles les matins et soirs, ou même du stationnement illégal et gênant sur des trottoirs aménagés pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite. Sur le quartier nord par exemple, les fossés ont été busés pour permettre une circulation piétonne plus aisée, mais des voitures sont stationnées de manière récurrente et empêchent les piétons de passer. Des économies conséquentes seraient possibles si le problème comportemental n'existait pas.

### ***Actualités de la ville et du quartier***

#### Présentation du projet Hautière - Mazaire

Mme FRESNEAU, en charge de ce projet, présente les grands principes d'aménagement de la rue de la Hautière. Cet aménagement prend en compte plusieurs aspects :

- l'optimisation du stationnement : avec le maintien du nombre de places et l'instauration d'un système de dépose-minute
- l'aménagement du parking dédié aux enseignants
- l'aménagement d'un plateau à l'entrée de la rue de la Hautière, qui complétera celui aménagé à l'entrée de l'avenue Mozart,
- l'aménagement d'un plateau devant l'école,
- l'aménagement d'une voie verte, partagée entre vélos et piétons,
- la création d'une esplanade paysagée à l'entrée de l'école,
- la préfiguration d'un espace dédié au jeu.

Le budget global alloué à cet aménagement est de 600 000€. La Ville mobilise une enveloppe de 100 000€.

#### Aménagement foncier

M. LEFORT propose à M. LEBOSSÉ en charge du suivi de dossier de prendre la parole. M. LEBOSSÉ rappelle que le projet d'aménagement foncier a démarré en 2001 avec l'objectif de réorganiser le foncier pour permettre de dégager des unités foncières cohérentes susceptibles d'être exploitées par de nouveaux agriculteurs. Ce projet concerne 1 100 comptes de propriétés et touche 1 500 hectares de terres agricoles sur les quartiers nord et ouest de la commune. A terme, ce projet permettra d'assurer un meilleur entretien et une valorisation du foncier agricole disponible à la Chapelle-sur-Erdre.

La phase des travaux connexes va démarré prochainement, avec l'aménagement des accès aux parcelles ainsi qu'une vingtaine de kilomètres de chemins. Cette année, environ la moitié des accès aux parcelles seront aménagés, les travaux connexes étant installés sur 3 ans.

Les travaux comprennent l'aménagement des accès aux parcelles, le busage, la recomposition du maillage bocager (avec plantation de haies avant arrachage). L'ensemble de ces étapes font l'objet d'un contrôle par un cabinet environnemental. Le maillage de haies sera reconstitué à hauteur de 106%.

## Questions diverses

### Déploiement de la fibre optique

Un habitant demande où en est le déploiement de la fibre optique sur la commune. M. le Maire répond que le déploiement se poursuit, un article détaillé a été publié dans le dernier magazine municipal (n°123 Avril-Mai, page 8). Il rappelle que les opérateurs historiques doivent déployer la fibre optique sur les 24 communes d'ici 2020. Sur la Chapelle-sur-Erdre, l'opérateur en charge du déploiement est Orange.

Le 1er lot desservi est celui du nord du secteur du centre-ville avec environ 1 000 logements dotés de haut débit. Le second lot est celui du sud du secteur du centre-ville. Des discussions sont en cours avec Orange pour la suite du déploiement. Orange nous garantit que le déploiement sera complet d'ici 2020. La Ville a demandé à Orange de desservir prioritairement les villages les moins bien connectés, et notamment les villages de la Brosse et Mouline. Cependant, cela ne va pas dans le sens de la logique commerciale, qui est de desservir les zones les plus peuplées.

Le Maire précise que deux étapes sont nécessaires pour avoir accès à la fibre :

- votre logement est adressable, la fibre arrive au niveau de la rue ou du quartier,
- votre logement est raccordable, un point de connexion a été aménagé pour permettre votre raccordement à la fibre.

Ce n'est que lorsque votre logement est raccordable que vous pouvez souscrire un abonnement « fibre » auprès de votre opérateur quel qu'il soit. La Ville a demandé également à Orange de raccourcir le temps d'attente entre les deux étapes.

Un habitant indique que les réceptions ADL/RTC/GSM sont très mauvaises sur le secteur de Mouline. Les habitants ont donc une forte attente pour avoir un accès internet qui permette au moins de consulter ses mails sans avoir à patienter plusieurs minutes. M. LEFORT confirme que les connexions sont de très mauvaises qualités et explique que c'est ce qui a motivé la Ville pour insister par un nouveau courrier auprès d'Orange pour un déploiement plus rapide sur le nord de la commune.

M. BOUVAIS pense qu'un élément permettrait d'accélérer le raccordement des villages du nord de la commune. En effet, ces villages sont proches des communes de la CCEG, où le département est en charge du déploiement de la fibre optique. En observant le raccordement d'un habitant de la commune voisine qui se situe près de chez vous, peut être qu'il sera envisageable de demander à Orange de vous raccorder simultanément.

### Carrefour du village de l'Epau

Une habitante a contacté la Ville pour signaler des problèmes de vitesses au niveau du village de l'Epau, ainsi que des difficultés pour sortir des zones d'habitation. Un technicien de Nantes Métropole les a contacté et devait revenir vers eux. M. LEFORT explique que les techniciens ont commencé à travailler sur ce secteur. Il faut apaiser la vitesse et voir sur le terrain quelles modifications de circulation sont nécessaires. Il a été évoqué un pincement de la chaussée, ou un tourne à gauche vers Treillières si l'emprise de la voie est suffisamment large. L'habitante insiste sur le problème d'insertion après le virage et l'intersection avec la route de Treillières. M. LEFORT demandera au technicien de Nantes Métropole de bien prendre en compte ce problème lors d'une prochaine rencontre sur place avec les riverains.

*Post-GAQ : La rencontre a eu lieu début septembre. Des comptages de vitesse sont en cours.*

### Intersection entre le chemin du Bois Rivaux et la rue de la Hillet

Un habitant signale des difficultés pour sortir du Stop du chemin du Bois Rivaux. Le positionnement de la chicane gêne les automobilistes et contraint la visibilité. M. LEFORT indique que les services vont étudier quelle amélioration est possible à cet endroit.

L'habitante évoque un problème et une configuration similaire rue du Fer à Cheval. M. LEFORT propose que ces demandes soient étudiées simultanément.

### Route entre l'Epau et la route de Nantes

Un habitant demande où en est le projet de route entre le village de l'Epau et la route de Nantes. M. le Maire indique qu'une réserve foncière est effectivement en place mais il n'y a pas de projet actuellement (projet de contournement du centre-ville par l'ouest).

### Déchetterie

Les habitants réitèrent leur demande d'accès à la déchetterie de Grandchamp. Mme BELHAMITI explique que la Ville a sollicité Nantes Métropole et qu'il n'est pas possible d'avoir ce type d'accès : les déchetteries ne sont pas gérées par la même collectivité, et le régime de gestion des déchets est différent. Les habitants de la CCEG sont soumis à la redevance incitative, et paient le traitement de leurs ordures ménagères en fonction du nombre de levées (forfait de 12 levées par an soit une levée par mois). M. le Maire précise que ce type de demande est partagé par d'autres communes limitrophes avec d'autres territoires et doit faire l'objet de discussions entre Nantes Métropole et les collectivités voisines. Le Maire précise enfin que le projet de rénovation de la déchetterie de Gesvrine est en cours. Une phase préalable de négociation foncière suit son cours, l'objectif étant de disposer d'une emprise foncière suffisante pour une mise aux normes totale de cet équipement. L'objectif est de réaliser cette nouvelle déchetterie d'ici 2020. Le programme de rénovation des déchetteries concerne d'autres communes du nord de l'agglomération et ceci nécessitera de se coordonner les ouvertures pour limiter l'impact des phases de travaux.

### Transports – ramassage car scolaire et TAN Ouest

Mme GUILLOU revient sur le changement des horaires de car de ramassage scolaire. Elle indique que désormais, les enfants qui montent les premiers le matin sont les derniers à descendre le soir. Elle s'interroge s'il est possible de procéder à l'inverse, sachant que ce sont des primaires qui prennent le car.

M. LEFORT répond qu'un nombre croissant d'enfants d'écoles maternelle et primaire emprunte le car scolaire. Pour pouvoir assurer la règle du 1er monté 1er descendu, il faudrait réorganiser le circuit de ramassage, et ceci sera étudié par les services de la Ville. Une cohérence coût/kilomètre parcouru est à respecter.

Une habitante demande s'il est prévu de renforcer la ligne du Tan Ouest : seulement 2 bus le matin et 3 bus le soir passent et ce n'est pas suffisant. Mme BELHAMITI explique que le nombre de montées n'est pas suffisant pour justifier une augmentation de la cadence, les bus qui roulent à vide ont un coût. L'habitante demande si les bus de la TAN qui rentrent au site de dépôt à Grandchamp peuvent prendre des passagers. M. LEFORT explique que ce n'est pas possible car les chauffeurs de bus ont des horaires et s'ils s'arrêtaient pour prendre les passagers, leurs horaires ne seraient plus assurés.

### Station d'épuration du Bois Rivaux

Un habitant rappelle qu'il avait été évoqué qu'une visite de la station d'épuration du Bois Rivaux serait proposée aux habitants. M. LEFORT confirme et indique que cette visite et inauguration sera programmée simultanément à la prochaine Rencontre Citoyenne de Quartier. Il ajoute que le pourcentage de personnes raccordées augmente et qu'il ne reste que quelques demandes relatives à l'étude des dossiers sur la PFAC.

*Post-GAQ : L'inauguration -visite de la station d'épuration a eu lieu le 07 octobre, avec la présence d'environ 60 habitants.*

### Panneau directionnel direction Sucé-sur-Erdre

M. GUILLEMINEAU demande où en est la pose du panneau indiquant la direction de Sucé-sur-Erdre au niveau de la rue de l'Hocmard. M. LEFORT indique que c'est en cours de traitement, ce sujet sera traité au plus vite.

*La séance est levée à 22h15.*